

Compte-rendu de réunion

Conseil de la vie sociale

Objet : Compte rendu du Conseil de Vie Sociale

Date et horaire : Jeudi 9 mars 2023

Participants :

Prénom / Nom	Fonction	P	A	E
Monsieur DUMORTIER	Président représentant des résidents	X		
Madame DALLOY	Vice-présidente représentantes des résidents	X		
Madame BLANQUET	Représentant du Conseil de surveillance	X		
Madame REMMERY	Directrice Générale			X
Madame DENEFF	Coordinatrice générale des soins			X
Madame BEAUCHAMP	Cadre supérieure de santé			X
Madame LEYRIS	Directrice adjointe pole de gériatrie	X		
Madame WALENTOWSKI	Représentant des usagers	X		
Monsieur PLUMECOQ	Représentant des usagers	X		
Madame DREW-DELGRANGE	Représentante des familles	X		
Monsieur MOUTON	Représentant des familles			X
Madame ONIAR	Résidente	X		
Monsieur ONIAR	Représentant des familles	X		
Madame POIRRIER	Représentante des familles (majeurs protégés)			X
Madame GUIGNARD J.	Résidente	X		
Madame MOUTON	Résidente	X		
Docteur ANACHE	Médecin coordonnateur	X		
Monsieur MARAZZATO	Cadre socio-éducatif	X		
Monsieur ROUSSEL J.	Elève Directeur	X		
Madame BAUX MONIQUE		X		
Madame CHEVALIER	Chargée des admissions			X
Madame BOUCLY	Aumônier et représentant des bénévoles	X		
Madame LORTIE	Référente UPHV	X		
Madame CAYROL	Cadre de santé	X		
Madame KARKAR	Chargée des admissions	X		
Monsieur DAUPTAIN	Président du Comité des Usagers – Représentant Conseil de surveillance			X
Madame LEHENAFF	Ergothérapeute	x		
Madame KLIMCZAK		X		
Madame DAILLY	IDE Coordinatrice	X		
Madame COUPE	IDE	X		
Monsieur MARLIERE	Animateur social	X		
Madame POTEAUX	ASHQ Cuisine	X		
Madame BALY	Diététicienne			X
Madame CAMBAY A	Responsable Restaurant	X		
Monsieur DRABIK J		X		
Madame DERNONCOURT	Résidente	X		
Madame ANTICH	Résidente	X		
Monsieur ROUSSELLE D.	Résident	X		
Madame LEJEUNE	Résidente	X		
Madame PAYERNE	Résidente	X		
MADAME GUIGNARD	Résident	X		
Madame VILLETTE	Résidente	X		

P : Présent / A : Absent / E : Excusé

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du dernier CVS
2. Présentation de Marie LEHENAFF ergothérapeute
3. Point travaux
4. Point qualité
5. Point restauration
6. Point sanitaire
7. Point animations
8. Point ESPREVE (Equipe Spécialisée en Prévention inter-EHPAD)
9. Point Association des résidents
10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du dernier CVS

Début de la séance approbation du compte-rendu du 12/01/23 des modifications sont à apporter sur le point restauration :

Madame Dalloy, Présidente du CVS précise que les repas se sont améliorés depuis 2018 ;

Néanmoins elle demande à la diététicienne s'il est normal de servir du pâté avec la choucroute (repas servi le 7/12/2022). Madame Baly lui précise que le menu établi par la diététicienne ne comportait pas de pâté.

Les représentants des résidents informent qu'ils n'apprécient pas les choux et brocolis froids en salade.

Ils préféreraient que ces légumes soient proposés en plat sous forme de gratin.

Il est rappelé l'existence de la « commission menu » depuis 2008 et depuis 2020 les résidents y participent. La dernière s'est tenue le 6 décembre 2022.

Il est acté que le responsable des cuisines et Madame Baly ou la référente diététique seront présents à chaque CVS ; Les menus seront travaillés avec la diététicienne

Mme DREW-DELGRANGE nous signale que c'est elle qui était présente au CVS et qui a félicité la cuisine et non Mr DREW.

Mme CAYROL s'excuse en précisant que c'est Mme KARKAR qui a fait le compte rendu et qu'elle ne connaissait pas encore tout les membres du CVS. Mme KARKAR s'excuse auprès de Mme DREW-DELGRANGE pour cette erreur.

Mme LEYRIS signale qu'elle était absente au CVS du 12 janvier 2023

2. Présentation de Marie LEHENAFF ergothérapeute

Mme LEHENAFF a débuté en octobre 2022 au sein de l'EHPAD, Ergothérapeute elle a pour mission :

- D'évaluer les capacités des résidents afin de maintenir leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne,
- De mettre en place des aides techniques afin d'assurer leur confort. Elle intervient sur prescription médicale, 1 jour par semaine en accueil de jour, 3 jours au PASA et sur l'EHPAD ;

3. Point travaux

Mme CAYROL fait le point sur les travaux qui auront lieu prochainement au niveau de l'étage. En effet, les lèves malades Guldman ne sont pas satisfaisants avec de nombreuses pannes de moteurs et le prestataire n'est pas réactif.

Ce sont des lèves malades HILLROM qui seront installés comme dans les autres services de l'hôpital. Les travaux se dérouleront semaines 13 et 14. Une organisation se met en place pour que les résidents ne soient pas trop gênés et que leur sécurité soit assurée.

Une réunion de coordination avec les intervenants est prévue le 15 mars, une invitation est lancée aux personnes intéressées.

4. Point qualité

Mme GALLOIS, responsable qualité, présente les résultats des questionnaires de satisfaction.

L'EHPAD dispose de deux questionnaires :

- Un sur les admissions,
- Un sur le séjour

Ces deux questionnaires sont distribués à l'ensemble des résidents à raison de deux fois deux semaines par an.

Le taux de retour sur le second questionnaire est de 67% sur les deux périodes. Mme DREW-DELGRANGE demande si ce sont les mêmes résidents interrogés entre la 1^{ère} session de distribution du questionnaire et la 2^{ème} session.

Conscients que ce processus n'est pas optimal, l'EHPAD SOMANIA a déjà repensé, pour cette année 2023, les modalités de recueil. En effet à partir de cette année :

- Le questionnaire concernant le séjour sera remis à l'ensemble des résidents en une seule période d'un mois.
- Le questionnaire sur l'admission sera remis à chaque nouveau résident via le livret d'accueil

Le questionnaire sur le séjour est construit autour des items suivants :

- Les conditions de séjour (les locaux, la chambre),
- Le personnel (médical / paramédical)
- Les soins techniques médicaux d'hygiène et de confort
- Qualité de vie, animation, loisirs, vie sociale
- Le linge

Le questionnaire comprend également une partie permettant aux résidents d'exprimer leur satisfaction de façon globale.

Les résultats par item sont présentés de façon détaillée pendant la réunion.

Mme DREW-DELGRANGE s'interroge notamment sur les résultats concernant le livret d'accueil très différents entre les 2 sessions.

De façon générale, les résultats montrent une diminution de la satisfaction des résidents sur certains items.

Mme CAYROL tient à souligner que la 1^{ère} session a eu lieu juste après le COVID, ce qui peut en partie expliquer la diminution

Mme DREW-DELGRANGE rappelle qu'en réunion préparatoire du CVS, il avait été proposé que les familles soient présentes lors de la remise des questionnaires. Il est précisé que les résidents, ayant des troubles cognitifs, peuvent se faire accompagner d'un proche pour compléter les questionnaires.

Mme CAYROL remercie Mme GALLOIS pour la présentation.

Sur cette année 2023, les deux questionnaires de satisfaction ont également été revus, avec notamment l'ajout de partie en texte libre permettant aux résidents de s'exprimer.

Ces nouvelles versions devraient permettre de faciliter la compréhension des résultats et donc de définir des actions afin d'améliorer la satisfaction des résidents.

Démarche d'évaluation des établissements du secteur médico-social : préparation de l'EHPAD SOMANIA

- Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : obligation de réaliser une évaluation régulière de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent
 - Depuis la loi du 24 juillet 2019 refonte totale du processus d'évaluation des ESSMS. Cette mission est désormais confiée à la HAS qui a la responsabilité de définir :
 - Une **nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS**
 - Un **nouveau cahier** des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.
- Les évaluations internes sont remplacées par les auto-évaluations à réaliser par l'établissement (sans obligation mais fortement conseillées)
 - Evaluation réalisée par des organismes accrédités par la HAS tous les 5 ans (contre tous les 7 ans)
 - Diffusion du rapport d'évaluation élargie (HAS et au public)
 - Evaluation réalisée sur la base d'un référentiel commun à l'ensemble des ESSMS
 - Evaluation réalisée selon de nouvelles méthodes à disposition des organismes : l'accompagné traceur, traceur ciblé, audit système

La visite d'évaluation de l'EHPAD SOMANIA : quatrième trimestre 2023 (octobre – décembre)

Mme DREW-DELGRANGE demande si tous les résidents seront interrogés par les évaluateurs. Mme GALLOIS informe que les résidents qui ne le souhaitent pas ne seront pas interrogés.

Une liste sera établie par l'EHPAD

Mme DREW-DELGRANGE demande si on connaît le nombre de résidents qui seront interrogés.

Mme GALLOIS n'a pas la réponse à ce jour.

5. Point restauration

Présentation de Mme CAMBAY Aurélie qui remplace Mr SERRURIER en tant que Responsable de la Restauration.

Mme DALLOY fait des remarques sur les repas encore froids, les pommes de terre noires dans le gratin, l'assaisonnement manquant dans les salades, la soupe pas assez épaisse et le goût de l'eau « souvent » les verres pleins de calcaire : réponse les laves vaisselles sont revus par les techniciens

régulièrement donc ce n'est pas normal qu'il y a encore des traces. Elle remarque la disparition du mot bio sur les menus.

Mme CMBAY nous informe que le bio sera de retour.

Mme DREW-DELGRANGE nous dit que les légumes sont répétitifs. Les barquettes en plastiques sont quelquefois fondues.

Morgane a organisé une réunion le 28/02/23 avec Mme DALLOY, Mr DUMORTIER et avec la diététicienne pour permettre de revoir les menus pas suffisamment variés.

Mme DALLOY informe qu'il y a des différences entre ce qui est noté sur le menu et ce qui est servi : par exemple du fromage blanc sans sucre à la place du fromage.

Autre exemple, La langue de bœuf a été servie avec une sauce verte alors que le menu annonçait une sauce rouge.

Madame Dalloy considère également que le service se fait trop rapidement, il démarre vers 12h30 ce qui est trop tard.

Mme DREW-DELGRANGE nous informe que les repas sont trop lourds le soir, par exemple hareng/pomme de terre devrait être servi à midi et non le soir.

Mme DALLOY demande pourquoi Mme BALY est absente ce jour.

Morgane nous informe que Mme BALY voit les résidents avant les réunions du CVS mais qu'elle la remplace lors des réunions.

Mme CAYROL souhaite une amélioration de la restauration car les moments repas restent un des principaux plaisirs des résidents.

Mme DREW-DELGRANGE insiste sur le fait que les résidents mangent en permanence à l'EHPAD et qu'il est important qu'ils puissent prendre plaisir à manger et satisfaire leurs papilles.

Mme WALENTOWSKI voudrait savoir pourquoi des pommes de terre étaient noires et pourquoi elles ont été servies ?

Mme GAMBAY ne peut répondre car elle est arrivée le 1^{er} mars 2023. Elle informe qu'actuellement il y a des travaux dans la cuisine et donc la production est arrêtée. Les repas sont livrés en liaison froide et remis en température. Elle s'excuse pour la gêne occasionnée et prend note des différentes plaintes.

Il est demandé que les résidents soient informés lors de la modification des menus

Mme PAYERNE précise que la soupe a le goût d'eau.

Mme DALLOY demande à ce que quelqu'un soit disponible pour laver les cheveux des résidents ou pour un brushing et même pour le bain quand la personne en charge est en congé et non remplacé.

Mme DREW-DELGRANGE ajoute que ceux sont les aides-soignantes qui réalisent les bains et signale que les 2 baignoires sont en panne,

Mme CAYROL se fait porte-parole de Mr DEVEMY qui a pris contact avec les fournisseurs en rupture de stock au niveau des pièces pour la réparation des baignoires, il a sollicité les fournisseurs à plusieurs reprises.

Mme DREW-DELGRANGE s'interroge par rapport à la programmation d'une personne remplaçante pour le bain même si actuellement la baignoire est en panne est-ce qu'une solution sera trouvée lorsqu'une personne est absente ou en congés afin d'effectuer son remplacement.

Mme CAYROL informe que tout le monde peut assurer le bain.

6. Point Sanitaire

Docteur ANACHE nous informe qu'elle n'a pas beaucoup d'information à donner depuis le derniers CVS : 0 grippe, 0 Covid, le taux de vaccination est excellent. Lors d'une réunion avec Mme REMMERY il a été évoqué le retrait des masques sauf pour les soignants qui ont un contact rapproché, pour les visiteurs il reste recommandé mais pas obligatoire.

7. Point animations

Activités réalisées :

En plus des animations quotidiennes

- ✓ 1^{ère} rencontre avec les bénévoles du CCAS le 18 janvier 2023
- ✓ 1^{ère} rencontre avec les chiens d'accompagnement social le 26 janvier
- ✓ Les crêpes dans tous leurs états ! Le 1^{er} février avec les bénévoles, le 02 février avec tous les résidents de l'EHPAD et le 07 février avec la bande de l'UHR !
- ✓ Dégustation de beignets de Carnaval le 21 Février
- ✓ Prestation musicale du Docteur MORTELLARO pour ambiancer les anniversaires du mois de février
- ✓ Début des créations et décorations de Pâques
- ✓ Jonquilles offertes à l'occasion de la fête des grands-mères
Service de l'apéritif du dimanche (Porto) dès le 05 mars

Activités à venir :

- Projet d'exposition sur les « recettes d'antan » en partenariat avec Cœur d'Ostrevent (interviews individuels les 8, 22 et 29 mars de 10h à 12h) puis 2 rencontres en collectif autour d'un goûter ludique les 5 et 12 avril
- Deux lundis par mois « café couture » au lieu de 1
- Mise en place d'activité physique adaptée depuis le 08 mars avec la présence d'un prof APA (mercredi matin et vendredi après-midi)
- Equithérapie (16 mars, 20 avril et 11 mai)
- Repas Couscous le 21 mars à 12h (préparation le matin), l'après-midi sera animée par Mr François DREW (Beau-fils de Mme DELGRANGE)
- Visite des chiens d'accompagnement social (23 mars, 27 avril et 25 mai)
- A partir de mars, les anniversaires seront animés par un accordéoniste le dernier mardi du mois
- Commission Animation initialement prévue le 15 février mais reportée pour organisation du service, aura lieu le 27 mars
- Reprise des sorties au marché de Somain à partir du 30 mars (selon le temps)
- Grande chasse aux œufs pour les enfants du personnel dans tout l'EHPAD le mercredi 05 avril...

L'Association France Alzheimer organise un séjour vacances d'été pour des couples aidant (du 22 au 26 mai) Le séjour est encadré par des bénévoles, la participation est de 300 €uros.

8. Point ESPREVE (Equipe Spécialisée en Prévention inter-EHPAD) par Mathilde BIMONT

Thématique : nutrition, dénutrition et troubles de la déglutition

Début de l'accompagnement : Novembre 2021

ACTIONS

Sensibilisations des professionnels soignants :

- Sur la nutrition : 21 soignants (4 groupes, environ 30 min par groupe)
- Sur la dénutrition : 19 soignants (4 groupes, environ 30 min par groupe)
- Sur la déglutition : 18 soignants (4 groupes, environ 30 min par groupe)

Accompagnement dans la réécriture du protocole dénutrition :

- 2 réunions avec Mme BALY
- Travail en équipe sur le contenu du protocole
- Simplification des schémas et du nouveau diagnostic de la dénutrition

ACTIONS

Mise à disposition d'outils :

- Présentation du Nutrissimo Senior à l'animateur, en présence de quelques résidents
- Prêt du jeu à l'EHPAD pendant 4 mois
- Evaluation de l'impact du jeu pour l'animateur : en cours

Autres actions :

- Rencontre avec la cuisine et la diététicienne : 1 réunion
- Point d'avancement avec Mme Cayrol : 3 réunions
- Participation au groupe de travail sur le manger-main : 1 réunion
- Rencontre avec l'ergothérapeute : 2 réunions
- Organisation du Goûter Presque Parfait pendant la Semaine Nationale de la Dénutrition

Evaluation de nos actions :

- Bilan des sensibilisations : évaluation via un quiz ludique auprès de 6 soignants en février 2023
- Evaluation de l'impact pour les résidents : via un quiz ludique sur la nutrition auprès de plusieurs résidents en février 2023

Prochaine thématique abordée : hygiène bucco-dentaire

9. Point Association des résidents

Mme WALENTOWSKI a mis en route des coupons d'adhésion d'un montant de 5 €uros à l'année (se rapprocher de Xavier)

- Le compte bancaire de l'Association est ouvert.
- Des ventes sont prévues par les résidents et bénévoles pour pâques
- Les bénévoles remercient Le Centre Hospitalier pour la subvention allouée
- Ils sont en attente d'une subvention de la Mairie et vont essayer d'avoir d'autres subventions. En ce qui concerne les ventes ou autres actions, il faudra informer la Mairie des dates.

Leila nous informe que les résidents de l'EHPAD et de l'accueil de jour sont d'accord pour faire une vente de pâtisserie 1 fois par mois début des ventes la 1^{ère} semaine du mois d'avril.

Mme WALENTOWSKI se propose de venir pour la vente de pâtisseries et de paniers de pâques confectionnés avec les Bénévoles du Centre socioculturel Municipal Largiller de Somain

Point Contrat de séjour par Mr ROUSSEL Jordan

La mise à jour du contrat de séjour est imposée par la modification de la réglementation issue du décret n°2022-734 du 28 avril 2022.

Certaines adaptations ont également été réalisées de façon à correspondre à la réalité de l'accompagnement offert aux résidents de l'EHPAD Somania.

Point Contrat de séjour

Modifications	Références réglementaires	Commentaires
Description détaillée des prestations incluses dans le forfait hébergement et celle non incluses	3° du V de l'article D. 311 du CASF	Des précisions sont apportées sur l'intervention de coiffeurs et de pédicures (convention + liberté de choix du prestataire + aux frais du résident)
Accès au wifi dans les chambres et les espaces communs de l'EHPAD	9° du II de l'annexe 2-3-1 du CASF	Le déploiement du wifi est en cours. Il devrait être opérationnel sous 3-4 mois.

Modifications touchant les prestations

Modifications	Références réglementaires	Commentaires
Les communications téléphoniques sont prises en charge par l'établissement	Mise à jour résultant de la pratique	Situation de fait existante mais le contrat de séjour prévoit la prise en charge par le résident ou sa famille
Marquage du linge réalisé par l'établissement. L'entretien du linge est inclus dans le tarif hébergement. Le linge renouvelé doit être marqué avant de le mettre dans l'armoire	IV de l'annexe 2-3-1 du CASF	Déjà actuellement réalisé par l'établissement mais non précisé dans le contrat de séjour

Modifications touchant la facturation

Modifications	Dépenses exclus du forfait soins	Commentaires
Inscription qu'en cas d'absence de mutuelle ou de résiliation de celle-ci, l'établissement ne prendra pas en charge le reste à charge laissé par l'Assurance Maladie pour les dépenses de soins n'intégrant pas le forfait soins. En cas d'ALD, la prise en charge à 100% ne concerne que la pathologie reconnue en ALD.	<ul style="list-style-type: none"> - La rémunération des médecins spécialistes exerçant à titre libéral - Les frais de transports sanitaires, - Les soins dentaires, - Les examens de radiologie nécessitant un équipement lourd (IRM et scanner), - Tous frais liés à une hospitalisation, y compris en cas de recours à l'hospitalisation à domicile (HAD) au sein de l'EHPAD. 	Il s'agit d'un rappel de la réglementation en la

Modifications	Références réglementaires	Commentaires
Information sur la présence d'une annexe à caractère informative aux tarifs, mise à jour chaque année / à chaque changement	VII du D. 311 du CASF	L'annexe était déjà en annexe du contrat de séjour mais cette annexe est désormais mentionnée dans le corps du contrat de séjour
En cas de départ volontaire, la facturation se poursuit jusqu'à échéance d'un préavis d'un mois à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant ce départ	Mise à jour résultant de la pratique encadrée par le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 et le 1° de l'article L.311-4-1 CASF	Dans le contrat de séjour actuel, la facturation prenait fin à la libération de la chambre, indépendamment de la date de préavis, qui était également d'un mois. Il s'agit d'une mise en cohérence.
La facturation après le décès ne peut excéder 6 jours si les objets personnels n'ont pas été retirés. La facturation est justifiée par l'exemplaire de l'état des lieux ou par une attestation que les objets n'ont pas été retirés dans les six jours	III du R. 314-149 CASF	Actuellement, le contrat de séjour prévoit la facturation jusqu'à la libération de la chambre, mais la disposition n'est pas appliquée par l'EHPAD. Aucune facturation n'est prévue dans l'avenir. Toutefois, en cas de délais anormalement long pour la restitution de la chambre, l'établissement se réserve le droit d'y recourir.
La caution devient un dépôt de garantie. La restitution du dépôt de garantie s'effectue à la date de sortie de l'établissement, qui correspond à la date d'établissement de l'état des lieux contradictoire.	R. 314-149 CASF	Il s'agit d'une simple modification de dénomination. La réalisation des états des lieux seront progressivement mis en place pour les nouveaux résidents
Précisions sur les modalités de facturation en cas d'absence pour hospitalisation	R. 314-204 CASF	La déduction du forfait hospitalier est intégrale en cas d'absence pour hospitalisation de moins de 72h. Il s'agit seulement d'une évolution dans la terminologie employée (« avant tenir compte »)

La partie relative aux annexes a été retravaillée et allégée pour ne comporter que les annexes indispensables au bon accompagnement des résidents.

Aussi, une partie des annexes sera toujours remise avant le contrat de séjour mais sera détachée de ce dernier. D'autres annexes, devenues inopérantes ont été supprimées.

Mr ROUSSEL a fait un point sur le contrat de séjour qu'il retravaille afin de l'adapter et de le simplifier. Il demande s'il y a des questions ?

Mme DREW-DELGRANGE demande si lors d'une hospitalisation de 72h il existe un forfait soins qui déduit ?

Mr ROUSSEL précise que lorsque l'hospitalisation dure moins de 72h, alors le forfait soins n'est pas déduit du tarif hébergement.

10. Questions diverses

Mme BLANQUET demande si des résidents seront présents et pris en charge à transport afin de participer à la mise à l'honneur du Centre Hospitalier de Somain sur le parking devant.

Mme CAYROL donne un complément d'information sur sortie du journal de l'EHPAD «Le bavard déchainé » qui est distribué à tous les résidents chaque trimestre.

Au sujet du trombinoscope concernant les membres du CVS, non terminé car il manque quelques photos.

Remerciement à Mme BRICE pour les publications sur FACEBOOK.

Mme DALLOY remercie pour la mise en place du micro.